

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
05 JUIN 2024

Date d'affichage
05 JUIN 2024

Objet de la Délibération

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)
Séance du 10 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la
présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Patricia BRUNET-POTENTI, M Jean-Claude LE MAIRE
M Helder DA CRUZ, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN,
M Vanneck GASPARI, Mme Michèle MAYRAN, Mme Maryse
DARNAUD, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M. Jean-Paul BERGES, M
Olivier JAQUEMET, Mme Martine GOUZENNE, Mme Estelle GOURIER

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Vente du logement communal sis au 63 Impasse de Mézerac

Vu les articles L.2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil Municipal
délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuée par la commune,

Vu la délibération 2024-07 du 14 février 2024 donnant mandat à l'agence immobilière
« L'Immobilier en Gascogne » pour la vente du logement,

Considérant la proposition reçue par l'agence immobilière, Madame le Maire fait part
de la possibilité de vendre la maison au 63 impasse de Mézerac pour un montant de 34 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** le prix proposé de 34 500€
- **décide** la vente du bien sis 63 Impasse de Mézerac à Monsieur MAZENQ
- **autorise** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la
cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions
prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit
commun.

Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire

publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

